

Formation au rôle de Tuteur / Maître d'apprentissage



Objectifs

Exercer sa mission de maître d'apprentissage

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

- Appliquer les règles juridiques liées à la fonction de maître d'apprentissage et à l'accueil d'un apprenti.
- Manager dans un contexte intergénérationnel et avec une présence alternée.
- Communiquer de manière professionnelle et interpersonnelle.
- Construire des outils d'évaluation efficaces et pratiques d'utilisation.



Public visé

Maître d'apprentissage au sens des articles L6223-5 à L6223-8-1 du code du travail qui prévoient les conditions pour être maître d'apprentissage ainsi que ses missions.

Prérequis

- Connaître les procédures internes de l'entreprise quant à l'accueil et à l'accompagnement d'un apprenti
- Avoir accueilli un apprenti ou prévoir de le faire.
- Pas d'obligation d'avoir un apprenti au Cnam pour la suivre.



Organisation

Formation 100 % en visio - 5 modules de 2h

Replay et support transmis après chaque module

Prix : 150 € pour la totalité (prise en charge possible par les OPCO)

Prochaines sessions : Deux sessions sont proposées, sous réserve d'un nombre suffisant de participants :

1/ les mardis de 14h à 16h - du 12 septembre au 10 octobre 2023,

2/ les vendredis de 10h à 12h - du 20 octobre au 17 novembre 2023.

Programme

Module 1 : S'assurer du bon démarrage de la mission

- Encourager l'étonnement et la curiosité
- Etablir une feuille de route
- Préparer un entretien de fin de période d'essai
- Outils : Rapport d'étonnement

Module 2 : Appréhender les règles juridiques de l'apprentissage

- Gérer le temps de travail de l'apprenti
- Expliquer les règles de rémunération
- Décrire le fonctionnement des congés payés
- Outil : Liens juridiques utiles

Module 3 : Pratiquer les différentes méthodes pédagogiques

- Choisir une organisation
- Evaluer la charge de travail de l'apprenti
- Reformuler les consignes et se faire comprendre
- Outil : Plan d'avancement

Module 4 : Evaluer son apprenti

- Pratiquer l'auto-évaluation
- Définir des critères partagés
- Fixer des méthodes d'évaluation
- Outil : Tableau d'évaluation

Module 5 : Gérer les conflits et les cas de rupture

- Appliquer les règles de médiation et de communication non violente
- Identifier les interlocuteurs utiles
- Anticiper les cas de rupture
- Outil : Lexique de reformulation positive